

Cancers professionnels

Agir pour les prévenir

Tabac, alcool, malbouffe, obésité, sédentarité, pollution... autant de facteurs de risques bien connus qui exposent à de nombreux cancers. Mais, on oublie souvent le poids des expositions professionnelles, et pourtant les études sont formelles : la récente enquête SUMER de 2010, relative à la surveillance médicale des risques professionnels, a montré que 17% des salariés hommes du secteur privé sont exposés à au moins un agent cancérigène au cours de leur activité professionnelle.

Sauf dans des cas bien documentés de cancers liés par exemple à l'amiante, le lien entre cancer et travail n'est pas évident à établir. Les facteurs de risque sont souvent peu visibles, les expositions souvent faibles, discontinues, multiples, parfois même oubliées du salarié, d'autant que le cancer survient bien souvent au cours de la retraite !

La combinaison et la synergie des facteurs de risque qui transforment une cellule normale en cellule cancéreuse est une histoire longue et encore en grande partie inconnue. Mais si l'on supprime des facteurs de risque évitables, telles que l'exposition professionnelle à des facteurs chimiques, physiques, biologiques, on évitera des milliers de nouveaux cas de cancers par an.

La démarche d'évaluation et prévention du risque cancérigène s'organise en plusieurs étapes :

- repérage des produits ou procédés de travail cancérigènes ;
- hiérarchisation des risques ;
- suppression, substitution ou sinon, mise en place de mesures de prévention collectives ou individuelles ;
- suivi médical et traçage des expositions pour chaque salarié concerné.

A chaque étape, différentes ressources sont consultables (institutionnelles comme l'INRS, les CARSAT, l'OPPBBTP, les Services de santé au travail ; documentaires : sites internet spécialisés, plateforme documentaire de STSA).

TABLEAU 1 : ESTIMATION DU NOMBRE DE CAS DE CANCERS DUS À DES FACTEURS PROFESSIONNELS PAR ORGANE

Types de cancer	Principaux facteurs de risque professionnels identifiés	Pourcentage estimé
Cancers du poumon	Amiante, rayonnements ionisants, radon, silice, métaux, HAP, etc.	10 à 20 %
Mésothéliomes	Amiante	85 %
Cancers de la vessie	Amines aromatiques et HAP	2 à 14 %
Cancers nasosinusiens	Bois, nickel, chrome, cuir	7 à 40 %
Leucémies	Benzène et rayonnements ionisants	5 à 18 %

Source : InVs - 2003

En savoir plus :

- INRS ED 992 : [Agir aujourd'hui pour éviter les cancers professionnels de demain.](#)
- www.e-cancer.fr/prevention/travail-et-cancers
- www.ameli.fr/employeurs/prevention/les-cancers-d-origine-professionnelle/l-entreprise-et-la-prevention-des-cancers-pro.php
- www.inrs.fr/accueil/accidents-maladies/maladie-professionnelle/cancer/principaux-cancers-pro.html
- <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/statistiques-78/conditions-de-travail-et-sante-80/les-enquetes-surveillance-medicale-1999/l-enquete-sumer-2010-15981.html>
- Plateforme documentaire de www.stsa.fr

PRESTATION de STSA : Traçabilité des expositions

Les salariés exposés au risque cancérigène bénéficient d'une surveillance médicale renforcée (SMR) :

- pendant l'activité, l'employeur établit les fiches individuelles d'exposition avec transmission d'une copie au médecin du travail. Le médecin délivre au moins tous les 24 mois une fiche de non-contre indication au poste de travail.
- à la sortie de l'entreprise, le salarié reçoit obligatoirement une attestation d'exposition établie par l'employeur et le médecin du travail. Cette fiche permettra au salarié, s'il le souhaite, de bénéficier entre autres d'un suivi médical post-professionnel.

